



Problème familiaux

Par Sonia3147

Bonjour,

Je suis hébergée temporairement chez ma mère suite à ma séparation, elle ne souhaite pas que je parte car elle me menace d'appeler les services sociaux si je pars comment faire pour que je puisse pouvoir partir car elle me causer de gros problèmes, je suis écoutée, bridée sur les sorties j'ai 35 ans , elle est en procédure d'expulsion je pensais en profiter pour pouvoir partir mais ça va être très difficile, je suis pratiquement enfermée tous les jours loin de tout je ne sais pas comment faire. Sachant que j'ai des enregistrements sur son comportement pour ma fille (elle compte me tenir sur le fait que j'ai un suivi grâce au père de ma fille pour faire une demande de placement d'urgence) je suis loin de tout sans permis.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre mère n'a aucun droit de vous enfermer. Vous pouvez appeler le 115 pour un hébergement d'urgence.

Quel est "son comportement pour ma fille" ? Précisez.

Comment se passe ce suivi de votre fille ? Une assistante sociale vient vous voir ?

Par kang74

Bonjour

Vous dites avoir un suivi : des services sociaux ?

Peut être voir avec eux pour avoir rapidement un logement indépendant ?

Ils sont là aussi pour vous aider à assumer votre rôle et vos devoirs de mère .

Vous parlez du père de votre fille : il ne voit pas votre enfant ? Sinon quel est le rapport ?

Vous dites être enfermée : c'est à dire ? A priori vous n'êtes pas retenue de force, vous pouvez contacter les forces de l'ordre .

Se posera la question, quand même, d'être hébergée quelque part et d'assumer vos devoirs : vous voulez sortir, mais on parle de quelle sortie, pour quoi faire ? Avec votre enfant ? Sinon qu'en est il de votre enfant ?

Concrètement, vous êtes libre de partir et de couper les ponts avec votre mère :mais vous n'êtes pas libre de faire n'importe quoi avec un enfant, il faut assumer vos devoirs .

Les services sociaux peuvent vous y aider si tant que votre enfant fasse partie de vos priorités .

Si effectivement vos envies ne sont pas en adéquation avec vos devoirs parentaux,et mettent en danger l'enfant, il y aura effectivement des décisions qui peuvent être prises .

Par Isadore

Bonjour,

elle me menace d'appeler les services sociaux si je pars

En ce qui vous concerne vous, ça leur fera une belle jambe, aux services sociaux. Le pire qu'ils feront c'est de vous demander si vous avez besoin d'aide.

Si vous avez un enfant mineur qui vit avec vous, les services sociaux ne feront rien contre vous si votre situation ne présente aucun risque pour sa santé et son bien-être. Si votre fille fait l'objet d'une mesure de suivi par l'ASE, il faut parler de votre situation avec eux.

Votre mère a l'obligation légale de les prévenir si elle pense que vous risquez de mettre votre fille en danger, même

involontairement.